

S.I.V.O.S

La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

Procès-verbal : Séance du 11 décembre 2023

Étaient présents :

Membres délégués du syndicat :

<u>Commune de La Chapelle-Moulière</u>	<u>Commune de Lavoux :</u>	<u>Commune de Liniers</u>
Pierrick GIRAUD	Maguy LUMINEAU	Pascal FAIDEAU
Arnaud MONVOISIN	Jérôme CAMUS	Lucie MINOT
Samuel MOREAU	Mireille MASPEYROT	Philippe PLAT
	Catherine OSSET	Bénédicte BOURDEREAU

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Absents excusés : David BRIAND

Représentants des enseignants : Yolène ANDREO, directrice de l'école de Lavoux, Mme Marion BRUNE directrice de l'école de LINIERS, M. Florent GARNIER, directeur de l'école de La Chapelle Moulière

Représentant des parents d'élèves : Mmes Karin RABEFARIHY, Gésabelle DUPONT, Delphine BRUNET, Céline DOSNE, Johanna MOULIN LAROSE, Valentine RENAUD.

Secrétaire du SIVOS : Mme Karine BARBOSA

Nombre de délégués présents : 11 (quorum atteint) Votants : 11

Début de séance : 18h35

1. Désignation du secrétaire de séance : Samuel Moreau
2. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 05 juin 2023 - **unanimité**
3. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 18 septembre 2023- **unanimité**
4. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 13 novembre 2023 - **unanimité**
5. Délibérations à l'ordre du jour

- **22. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention** (centre de gestion-Cdg). Dans un but de simplification, le Cdg regroupe les missions facultatives dans une convention unique, mais les services ne seront payants que si on y fait appel - **unanimité**.

- **23. Renouvellement du contrat du contrat CNP** (Assurance du personnel SIVOS) pour l'année 2024 - à venir. Permet au SIVOS de recevoir 90% du salaire du personnel pour un arrêt maladie de plus de 15j (franchise 15j) – **unanimité**.

Taux de cotisation : 5.29% de la base d'assurance, et Ircantec taux à 1.65% de la même base.

- 24. Tarifs de cantine et de la garderie.

a. Les tarifs de cantine :

Proposition par le bureau d'une augmentation de 10 cts pour tous les tarifs, pour couvrir l'inflation importante depuis près de 2 ans. Gain possible au vu des chiffres de l'an dernier : 2800 €

Cependant, après discussion il est décidé d'une augmentation de 5% du tarif à partir du 1^{er} janvier 2024 soit :

Le tarif enfant passe de 3.50 € à 3.70 € / les tarifs enseignant titulaire et enseignant stagiaire passe de 5.50 € à 5.80 € / le tarif stagiaire non rémunéré passe de 3.50 € à 3.70 € / le tarif personnalité extérieure passe de 5.50 € à 5.80 € - **unanimité**

b. Les tarifs de garderie :

Il n'y a pas eu de hausse depuis 2018, or les salaires des agents ont augmenté (valeurs du point d'indice). Il est donc décidé d'une hausse de 10% à partir du 1^{er} janvier 2024 soit :

De 1 à 12 présences passe de 3€ à 3.30€ / De 13 à 17 présences passe de 35.50 € à 39.05€ / 18 présences et plus passe de 52€ à 57.20€ / La pénalité de retard passe de 25€ à 27.50€ - **unanimité**

-25. Modification du nombre de service de cantine :

La réduction du nombre de services permettrait « d'économiser » des heures d'agents. Présentation du planning des agents en cas de réduction du nombre de service de cantine. Nouvelle répartition du temps de travail sur les postes cuisine, service, garderie, ménage, bus pour tous les agents SIVOS.

Point d'attention : la réduction du temps de travail des fonctionnaires est encadrée et ne permet de diminuer que de quelques heures les contrats, ce sont donc les contractuels qui seront les plus impactés. Le but de ces modifications est d'économiser environ 13 000 € pour le Sivos.

La solution proposée est acceptée par le conseil : 1 service à La Chapelle Moulière et Lavoux, 2 à Liniers (1 classe à 11h30 et 2 classes à 12h00). Cependant il faut voir avec l'inspecteur s'il y a besoin de passer par un vote en conseil d'école pour Liniers. - **unanimité**

Questions Diverses :

1. Passage à l'école de 4 jours : Il y aura des conséquences avec Vitalis (estimation du surcoût : 12 000€), et sur le PEDT, et donc les TAP. Faudrait-il faire une enquête auprès des parents ? Proposition de créer un groupe de travail avec les 3 directeurs d'école, les 3 maires et 3 représentants parents (1 par site) + Lucie Minot qui est au suivi du PEDT.
2. Proposition de paiement des factures cantine et garderie par prélèvement automatique
 - Idée d'envoyer un courrier en janvier 2024 pour inciter au prélèvement automatique
 - Prévoir les documents pour le prélèvement automatique dans les dossiers d'inscription à la rentrée 2024.
3. Questions des parents :
 - Problème de l'horaire du bus qui est très souvent en retard le matin. Remarque déjà faite auprès de Vitalis qui se justifie en disant que le bus a un service au collège avant et qu'il prend du retard tout au long de la matinée. Le parent dit avoir également fait la demande sur le site de Vitalis mais nous ne la voyons pas apparaître.

- Quand il y a une garde alternée des enfants, les factures peuvent-elles être séparées ?
C'est tout à fait possible, il faut contacter la secrétaire du Sivos qui fera le nécessaire.
- Un reproche est fait vis-à-vis d'un personnel quant à son langage vis-à-vis des enfants : Ce problème sera évoqué par le président du Sivos directement avec l'agent mis en cause.

Secrétaire de séance : Samuel Moreau